

# And-Jëf / PADS AUTHENTIQUE

Parti Africain pour la Démocratie et le Socialisme

## Le Programme Alternatif

*Edition 2007*

*Résumé exécutif*

# **SOMMAIRE**

## **Première Partie :**

Propositions alternatives générales **Page : 4**

## **Deuxième Partie :**

Alternatives sectorielles :

La Question de l'Etat des Institutions et des Collectivités Décentralisées **Page : 9**

Le Développement Economique et Social quelles stratégies sectorielles ? **Page : 12**

### ***Le Secteur Primaire***

- L'Agriculture **Page : 12**

- L'Elevage **Page : 14**

- La Pêche **Page : 16**

### ***Le Secteur Secondaire***

- L'Industrie **Page : 18**

- Energie- Mines **Page : 21**

- L'Artisanat **Page : 23**

### ***Le Secteur Tertiaire***

- Le Commerce **Page : 24**

- Les Services non facteur et le tourisme **Page : 31**

- Les Technologies de l'Information et de la  
Communication **Page : 32**

***Le Développement Humain et l'Emploi*** **Page : 32**

***Infrastructures, Equipements, Transports*** **Page : 34**

***Education, Culture, Sports*** **Page : 35**

***Santé et Hygiène*** **Page : 42**

***Habitat, Urbanisme, Aménagement du Territoire et Environnement*** **Page : 45**

**Conclusion** **Page : 50**

**PREMIERE PARTIE :**  
**PROPOSITIONS ALTERNATIVES**  
**GENERALES**

## **SUR LES STRATEGIES ALTERNATIVES :**

### **Introduction : rappel sur ce qui constitue la substance de notre programme**

Notre programme de gouvernement exprime la vision à moyen terme de notre organisation. Les « **stratégies alternatives** » ici exposées, traduisent la vision de développement durable d'une organisation de **Gauche**, déclinée ici sous la forme de propositions, exigent, en vue de la cohérence de la politique, l'élaboration d'un plan d'actions, d'un modèle de planification et de gestion.

Notre organisation reconnaît l'existence de plusieurs courants qui revendiquent tous leur appartenance à la **gauche**, ils entendent assurer l'épanouissement du peuple sénégalais. Ainsi admettons-nous, hors de tout dogmatisme, qu'il existe maintes voies susceptibles de réaliser l'efficacité économique de l'investissement, et que chacune d'elles pose toujours des problèmes tantôt économique- financiers, tantôt socioculturels. Dans notre démarche, nous nous sommes efforcés d'identifier les préalables infrastructurels pour essayer de formuler, dans un nouveau cadre, des stratégies porteuses de **ruptures** et susceptibles de soutenir, en toute priorité, les besoins des masses laborieuses, ceux des travailleurs des villes et des campagnes principalement. Bien évidemment, l'opérationnalisation de notre programme sera l'œuvre des sénégalais qui l'auront adopté et s'engageront, à cet effet, avec nous, à s'investir dans les politiques de rupture indispensables, afin d'inscrire l'économie de notre pays dans les sentiers d'une croissance durable, forte et soutenue, d'une part, et bien répartie dans tous les segments de la société sénégalaise.

**La priorité sera accordée aux réformes institutionnelles, économiques et sociales d'urgence, tout en entamant, un processus structurant de réformes, seul à même de marquer le changement radical.** Il s'agira alors de :

1. Restaurer l'autorité de l'Etat ;
2. Promouvoir un secteur privé de type nouveau ainsi que de nouveaux rapports de partenariat au sein de l'entreprise ;
3. Favoriser l'actionnariat populaire,
4. Réussir l'intégration régionale et continentale.

### **AXES DES POLITIQUES ALTERNATIVES GENERALES**

Les premières actions s'articuleront autour du mot d'ordre : « **halte à la pauvreté** ».

Il va s'agir d'augmenter rapidement le pouvoir d'achat des classes moyennes et des catégories les plus défavorisées, par un appui substantiel à l'agriculture, une augmentation des revenus notamment par une baisse de la fiscalité, un renforcement des actions des pouvoirs publics dans les politiques de santé, d'éducation, de loisirs, etc. Ces actions seront entreprises dans un contexte particulièrement difficile tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

- Au plan international, l'accélération de la mondialisation et le renforcement de l'intégration régionale comportent une exigence d'ouverture des marchés pouvant mettre en péril des pans entiers de l'économie nationale.

- Au plan interne, la croissance démographique, l'urbanisation rapide et, surtout, la prégnance de la pauvreté en milieu périurbain et rural, constituent autant de facteurs d'accroissement de la demande sociale et d'éventuelles tensions préjudiciables à la paix sociale.

**Pour remédier à cet état de fait, dans le court terme, une série de réformes structurelles d'envergure sera mise en œuvre en vue d'améliorer :**

**- Le cadre macro économique par :**

1. La bonne gouvernance économique (transparence, redevabilité, éthique, cadres de résultats, etc.) ;
2. L'assainissement de la gestion des finances publiques, la maîtrise des déficits publics et de l'inflation ;
3. Le renforcement du contrôle et du suivi des dépenses publiques ;
4. La reprise de l'initiative des politiques de développement dans nos rapports avec les bailleurs bilatéraux et multilatéraux.

**- Le niveau d'efficacité des interventions de l'Etat par :**

1. La mise en œuvre d'un programme intégré de réformes du secteur public avec de larges attributions aux collectives locales ;
2. L'adoption de mesures de simplification et d'allégement des procédures.

Notre ambition est de porter le taux de croissance à l'orée de 2012 à deux chiffres . Il va sans dire qu'un tel objectif interpelle à la fois l'Etat, le secteur privé et, surtout, les **Régions**.

**Les stratégies alternatives** que nous entendons mettre en œuvre visent à :

1. réaliser des croissances fortes et bien réparties ( objectif de doubler le revenu par tête d'ici à 2015) ;
2. généraliser l'accès aux services sociaux ;
3. éradiquer les formes d'exclusion au sein de la nation ;
4. instaurer l'égalité des sexes dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.

**Notre stratégie créatrice de richesses** sera axée sur la promotion des secteurs productifs par la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée.

Au vu de la forte croissance de la demande interne adressée à l'industrie étrangère (la demande sur les produits d'importation), AND/JËF devra songer à conduire une politique tendant à attirer de nouveaux capitaux pour une industrialisation plus significative.

La régression de l'emploi, résultant du recul de l'emploi saisonnier et de la tendance à l'internalisation de certaines activités, jusqu'alors sous traitées par les Petites et Moyennes Industries (PMI) ou certains artisans, AND / JËF va s'attacher à remettre en cause les capacités de l'industrie contemporaine à absorber l'offre de travail liée à la structure démographique qui s'accroît fortement.

**L'Alternance**, en dépit des efforts consentis au secteur, n'a pas su juguler la crise structurelle de l'agriculture avec son cortège de déficit alimentaire et de massif exode rural, car incapable d'inscrire ses actions dans des programmes structurants.

Il se pose le problème de la modernisation de l'agriculture, cela doit lui permettre de remplir son rôle de secteur hautement structurant de développement, avec des effets d'entraînement notamment sur l'artisanat et sur l'industrie.

**Dans le court terme**, il s'agira :

- d'inverser les tendances à la pauvreté et de lutter contre l'exode rural ; les actions à entreprendre s'inscriront alors dans une politique d'aménagement du territoire et dans la poursuite des politiques d'intégration régionale.
- d'assurer la promotion de cadres favorables à l'initiative privée par des conditions plus sécurisantes de leurs investissements par l'accès à la terre.

- de procéder à la restitution aux producteurs agricoles du surplus agricole pour permettre à l'industrie de faire face à une demande solvable en consommation intermédiaire et en consommation finale. Les objectifs visés étant :

1. la résorption du déficit alimentaire ;
2. la sécurisation de la production agricole ;
3. l'intégration des activités sylvo-pastorales.

C'est ainsi que justice sera rendue aux producteurs d'arachide en développant un plan stratégique qui les placera effectivement au cœur des nouvelles stratégies de réformes de la filière (produire autrement l'arachide). Ceci leur permettra, grâce à des revenus constants et à une diversification céréalière (mil, maïs, sorgho), sécurisant l'alimentation familiale, de mieux faire face à la pauvreté et aux crises alimentaires.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**ALTERNATIVES SECTORIELLES**



## **2.1 LA QUESTION DE L'ETAT, DES INSTITUTIONS ET DES COLLECTIVITES DECENTRALISEES.**

### **2.1.1 Le Contexte**

Le Sénégal a, après l'**Alternance politique** réalisée le 19 mars 2000, certes réussi des réalisations ici et là et dans plusieurs secteurs, mais force est de reconnaître qu'il reste encore beaucoup à faire.

Il faut d'une part consolider tous les acquis et, d'autre part, ouvrir de nouveaux chantiers, notamment dans le domaine de la gouvernance, du renforcement du pouvoir des Institutions et des Collectivités Locales.

### **2.1.2 Pour la construction d'un Etat indépendant, souverain, laïc et démocratique.**

Cet Etat incarnera la gouvernance fondée sur la confiance aux masses, leur mobilisation et leur participation à la prise de décisions, à l'exercice et à l'évaluation des politiques mises en oeuvre.

Les travailleurs, les jeunes, les femmes, les intellectuels, les chercheurs et les hommes de culture joueront un rôle déterminant dans ce processus qui devra notamment se traduire par :

- l'application, à tous les niveaux, des principes de transparence, de contrôle, de responsabilité, de révocabilité, d'équité, de justice et d'éthique de gestion républicaine ;
- la combinaison judicieuse entre démocratie représentative et démocratie locale.

A ce titre, il apparaît que la **Constitution** d'un Etat stratège et intelligemment régalien sera un gage de pérennisation d'une société socialiste panafricaniste. Cet Etat devra être un Etat économe, efficace, efficient, fort et respecté mais qui n'étouffe ni les libertés, ni l'initiative, ni l'esprit d'entreprise tout en jouant pleinement son rôle de garant de la construction nationale, de la justice sociale, du respect des droits des citoyens et du peuple dans la dynamique d'impulsion d'un développement autocentré, endogène et durable, dans le cadre d'une République démocratique et pluraliste.

Or, depuis l'indépendance formelle en 1960, la République est portée par un Etat d'un centralisme extrême, (Etat/parti).

C'est pourquoi, dans le cadre de **l'Etat socialiste que And-Jëf / PADS envisage de construire à terme, nous devons garantir et assurer ici et maintenant :**

- la liberté et le pluralisme;
- la démocratie et la séparation effective des pouvoirs;
- la bonne gouvernance et le pilotage de véritables politiques publiques au bénéfice des populations.

A ce titre, une nouvelle **Constitution** devra consacrer le régime parlementaire, gage de renforcement démocratique des prérogatives et attributions des diverses Institutions représentatives d'une République réellement républicaine.

### **2.1.3 Se doter d'institutions garantissant la séparation effective des pouvoirs et instaurant un régime parlementaire.**

La nécessité d'opérer une réforme institutionnelle obéit à cette volonté de rompre d'avec le régime du **Parti / Etat** à forte connotation présidentialisée. Pour ce faire, **And-Jëf / PADS** devra renforcer la séparation des pouvoirs et donner aux Ministères et à l'Administration centrale les prérogatives relatives à leur mission.

Dans ce cadre, la **loi fondamentale** devra revêtir toute l'efficacité souhaitée dans cette perspective. Par ailleurs, l'instauration du régime parlementaire permettra une déconcentration des pouvoirs au niveau du Président de la République et renforcer ainsi le pouvoir du **Parlement**. En vertu d'une réelle séparation des pouvoirs, le Parlement ne doit pas souffrir, en permanence, de la menace de dissolution par le Président et devra voir ses pouvoirs d'amendements des projets de loi renforcés de même que ses possibilités d'élaborer des propositions de lois et de mise sur pied de commissions d'enquête parlementaires chaque fois que de besoin.

Dans ce même ordre d'idée, le Pouvoir judiciaire doit être indépendant. Point de justice au service de l'Exécutif et du parti au pouvoir.

L'Administration devra être repensée, modernisée, moins lourde, plus efficace et efficiente, plus communicative, plus rapide et dirigée à la fois par de hauts fonctionnaires compétents, disponibles à l'écoute permanente des administrés et agissant comme de véritables managers. **Cette administration de type nouveau mettra l'accent sur la gestion participative et aura une relation républicaine avec les usagers.**

Elle sera une administration neutre, efficace, et dépolitisée ; elle devra être une administration ouverte, participative et de développement. Elle doit être indépendante, professionnelle et équipée à l'outillage moderne.

Elle doit avoir un programme annuel de la fonction publique avec un rapport d'activités annuel. Ainsi, elle se verra assignée des objectifs de performances précis et se dotera, en conséquence, d'une **Charte** soumise régulièrement à l'évaluation, à l'audit public et à l'audit social.

Le **Conseil d'Etat**, en tant que juridiction spéciale capable de juger l'Administration et ses démembrements, doit voir son autonomie et ses capacités renforcées.

#### **2.1.4 Développer les régions par le biais d'une politique de décentralisation judiciaire, réfléchie et efficace.**

Notre politique de décentralisation devra créer de meilleures conditions de développement des potentialités naturelles et humaines de l'ensemble des territoires du pays.

Ainsi, l'Etat, pour accompagner cette décentralisation, doit créer à l'intérieur des Régions les conditions d'une stabilité et d'une paix durable.

#### **La politique de décentralisation, si elle veut promouvoir le développement local devra, entre autres, se fixer et atteindre les objectifs ci-après :**

- a) désenclaver les Régions et localités isolées par une politique hardie de prise en charge de leur besoin par l'Etat ;
- b) réorienter les activités économiques des Régions par une spécialisation, diversification en fonction des potentialités et/ou des vocations de chacune d'elle ;
- c) mettre un accent particulier sur la protection de la faune et de flore.

Au total, la décentralisation ou régionalisation ne sauraient être comprise que sous l'angle politique et administratif. Elle doit avoir des objectifs plus globaux, plus avancés et qui sont à la fois d'ordre politique, administratif, économique, culturel et social.

Au plan strictement politico administratif, la régionalisation devra contribuer à briser le « jacobinisme » encore prééminent de l'Administration Centrale en permettant une réelle décentralisation du pouvoir exécutif. Elle permettra la mise en place des

collectivités territoriales ayant à la fois le pouvoir et les moyens de décider, d'agir et d'évaluer selon les intérêts des populations locales.

Au total, le mode de structuration des relations entre le pouvoir central et la périphérie doit contribuer à donner une forme plus simple, plus accessible et plus visible de l'**Etat Central** à l'échelle des **Collectivités**.

En vérité, la décentralisation comme forme de renforcement et d'approfondissement de la démocratie, est également le mode de la construction d'un champ de la problématique locale : c'est donc une forme adaptée de l'Etat à l'échelon territorial.

**Aussi, la décentralisation/régionalisation est-elle une norme de régulation des rapports entre le Centre et la Périphérie.** Dans tous les cas, on doit assister, avec la décentralisation, à une dynamique de «**séparation territoriale**» des pouvoirs. Ce qui renforce le pouvoir local et la démocratie locale.

## **2.2 LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL : QUELLES STRATEGIES ALTERNATIVES SECTORIELLES ?**

### **2.2.1 Le Secteur Primaire**

#### **2.2.1.1 L'Agriculture**

La tendance amorcée avec la NPA s'accroît et, d'année en année, la part de ce secteur dans le PIB ne fait que décroître même si, au cours des récentes périodes, il est relevé un excellent comportement des sous- secteurs que sont la pêche, l'élevage et la foresterie.

Une politique de détaxation et de soutien à l'agriculture par une subvention du matériel et des intrants agricoles sera mise en œuvre pour renouveler l'équipement paysan (en 5ans). Ce qui suppose l'institutionnalisation, par ailleurs, d'un dialogue national (Etat / Producteurs / Privés / Collectivités locales / Société civile / **CNCR** / Force Paysanne / 3P / etc..) annuel et décentralisé.

Une vigoureuse politique de soutien sera menée pour la génération de producteurs spécialisés de semences (privés, communautaire et aussi sous irrigation dans la vallée du fleuve / **ISRA**) afin de permettre la reconstitution du capital semencier en 5 ans (150 milles tonnes / national et 15milles tonnes au niveau paysan et communautaire).

Cumulativement, des mesures plus hardies seront envisagées en vue de soutenir la relance de la culture de l'arachide de bouche et son exportation, cela correspond encore à une forte demande du marché international.

L'autosuffisance horticole du pays ne demande qu'une politique adéquate et le Sénégal est en mesure, avec un programme horticole plus ambitieux et mieux organisé, d'engranger une dizaine de milliards dans le moyen terme et une vingtaine voire une trentaine dans le long terme (10 ans.) La région du **fleuve**, la **Casamance**, le **Sénégal oriental** (le long du fleuve Gambie et du Goumloubou) demeure encore insuffisamment exploités en considération de leur potentiel irrigable.

Cet ensemble sera l'un des plus puissants secteurs générateurs d'emplois (100 milles pour le moyen terme à 200 milles emplois pour le long terme (dans 5 à 10 ans).

Il sera impérieux de développer, dans le court terme, de larges capacités de transformation semi industrielles (pastèque, manioc, bissaps, oignon, gombo, patate, mangue, papaye, sésame...) et industrielles décentralisées à l'exemple de la tomate.

L'appui à la transformation artisanale peut encore porter une bonne partie des produits fruitiers.

Le marché européen est fortement demandeur de haricots verts de contre-saison en hiver, et l'oignon est aussi demandé au niveau sous-régional. La production de tomates qui était de 23 milles tonnes se situe actuellement à 120 milles du fait simplement d'une politique incitative au niveau des facteurs et de l'environnement de production.

Certaines spéculations peuvent être très fortement boostées dans des conditions similaires (pastèques, bananes, ananas, avocats, bissaps, fraises, manioc, patates, pommes de terre, haricots verts, piment, asperges, anacardiens etc.)

La zone des Niayes, zone horticole et maraîchère par excellence, doit aussi faire l'objet d'un plan de sauvegarde environnementale (plan d'aménagement et de protection, surveillance de la disponibilité et de la qualité des eaux de surface et souterraines).

Aussi, les contraintes techniques de stockage, de conservation par le froid, de transformation et de transport / routes / charters devront être levées.

L'organisation des horticulteurs et des maraîchers devra être fortement accompagnée dans l'optique que ces producteurs puissent jouer grandement leur rôle stratégique correspondant à l'ambition nationale dans ce secteur.

Une sérieuse réforme du crédit rural exige une meilleure sécurisation des superficies agricoles rurales, l'attribution de titres fonciers / de titres de propriétés / bail emphytéotique (25 / 50 / 99 ans).

Ainsi, de nouvelles conditions d'une réforme et d'édification d'un véritable crédit rural tant attendu seront réunies pour d'importants investissements sécurisés vers le monde rural.

Mettre en œuvre, la « **Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale** » comme vision et stratégie d'une nouvelle approche de l'agriculture au Sénégal (Loi déjà validée par les producteurs, les collectivités locales, l'Assemblée nationale se trouve bloquée au niveau de l'Etat depuis 2003. Notre politique agricole doit avoir une vision intégrée avec une approche filière basée sur l'exploitation familiale. Cette agriculture doit être diversifiée, modernisée en visant une plus grande valeur ajoutée et en s'articulant à un artisanat et une agro-industrie performants.

La politique à mettre en œuvre vise, sous ces rapports, à avoir une croissance efficace en quantité et en qualité en ce sens que la contribution des activités du monde rural (agricoles et non agricoles) doit être prépondérante dans sa formation pour qu'elle ait suffisamment d'impact sur la pauvreté du plus grand nombre d'acteurs économiques. Elle doit également produire une croissance génératrice d'emploi, portée par l'investissement et les exportations de produits manufacturés et agricoles.

#### **2.2.1.2 L'Elevage**

D'après les résultats de la 2<sup>ème</sup> **Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (E.S.A.M.II)**, réalisée en 2001- 2002 auprès de 6000 ménages (MEF / DPS, 2004-b), le bétail est un bien précieux, comme la terre, surtout en milieu rural mais sa forte propension à jouer un rôle de prestige pour celui qui le possède demeure.

Plus de 56% des ménages sénégalais possèdent du bétail : 7% possèdent du gros bétail, 16,7% de petits ruminants et 32,4% les deux types.

La plupart des ménages ruraux propriétaires de bêtes (près de 55% de l'ensemble des ménages) élèvent, à la fois, du gros bétail et de petits ruminants.

Le cheptel du Sénégal est estimé en 2004 à 3,039 millions de bovins et 8,764 millions de têtes de petits ruminants tandis qu'on dénombre 26,245 millions de têtes de volailles (DIREL, 2004). Au-delà de la forte connotation sociale, les contraintes au développement de l'Elevage sont aujourd'hui d'ordre sanitaire, génétique et alimentaire.

A côté des facteurs intrinsèques liés au cheptel national, la principale contrainte au développement de notre élevage est d'ordre socio-économique. Toute politique de développement de l'élevage doit tendre à faire de l'éleveur un acteur économique en réduisant la place sociale du cheptel au profit de son rôle économique.

Pour poser les éléments de base d'un développement durable de l'élevage au Sénégal, trois facteurs sont à considérer et plusieurs voies à explorer. Les facteurs à considérer sont l'eau, l'alimentation et l'animal et sa santé.

L'importance du cheptel national n'étant plus à démontrer, il reste à mieux protéger les animaux par la prophylaxie et le traitement pour éventuellement améliorer leurs performances sur le plan génétique.

Une « **Agence d'Aménagement de l'Espace Pastoral** » (**AGAMEP**) sera créée avec des objectifs définis, (i) remettre ou mettre en place les infrastructures structurantes en élevage, (ii) améliorer les conditions de vie des populations pastorales, (iii) développer un partenariat avec différents organismes de Recherche / Développement dans le domaine de l'élevage pour améliorer les qualités intrinsèques des animaux.

Depuis **l'Alternance**, l'Etat a réalisé moins de 200 bassins de rétention dont la fonctionnalité laisse à désirer du fait du manque d'appropriation de cette politique par les populations bénéficiaires, de l'absence de mesures d'accompagnement sur le plan foncier, des risques de dégradation prématurées et de pollution qui ont fortement limité la politique des forages.

Il serait plus judicieux de promouvoir une réelle politique hydraulique rurale qui implique les populations locales et en faisant d'abord un inventaire des mares et des places naturelles des eaux.

Le troisième pilier qui est une conséquence de la sécurisation constitue la mise en place d'un programme de financement souple, adapté et à taux bonifié.

Le problème du crédit a toujours constitué un véritable casse-tête pour les activités du monde rural, pour l'élevage en particulier.

Une « **Banque Nationale pour l'Entrepreneuriat Rural** » (**BANER**) va être créée pour financer les activités du monde rural. Cette banque va s'appuyer sur un réseau de mutuelles d'épargne et de crédits.

### 2.2.1.3 LA PÊCHE

Les produits halieutiques souffrent d'une perte de compétitivité à l'exportation, d'un manque de diversification et, exportés à l'état entier, demeurent des produits faiblement valorisés. En effet, la contribution à la balance des paiements était régulièrement croissante jusqu'en 1999 avec un taux de 39,93% avant de s'effondrer en 2000 (37,70%), et de s'inscrire dans une situation baissière.

Première source de devises avec 30% des exportations en 2000, et ce depuis 1986, le secteur de la pêche a réalisé 105,08 Milliards de FCFA en 1996 en recettes d'exportation, 186,2 Milliards de FCFA en 2000, 181,1 Milliards de FCFA en 2001 et 181,48 Milliards de FCFA en 2002.

La valeur ajoutée de la pêche se présente comme suit :

- ✓ 54 milliards de FCFA (Francs courants) en 1996 ;
- ✓ 71 milliards en 1999 ;
- ✓ 60,9 milliards en 2003 ;

Depuis 2000 (soit 67,2 milliards), elle évolue de manière décroissante.

La pêche génère alors, en moyenne, entre 1996 et 2003 une valeur ajoutée de l'ordre de 64,9 milliards dont 60% sur le segment de la capture et 40% sur le segment de la transformation.

A la formation du **Produit Intérieur Brut (PIB)**, sa participation est de 2,5% en 1996 contre 2,1% en 2000. Depuis lors, elle décroît, voire stagne au taux de 1,6% à partir de 2002.

Plusieurs facteurs semblent expliquer les tensions sociales autour des ressources halieutiques. Ces facteurs ayant pour corollaire la dégradation de l'environnement marin sont liés, essentiellement, à l'insuffisance des mesures d'aménagement pour la pêche artisanale, à la destruction des habitats naturels des poissons (frayères, nourricières), aux risques de ruptures biologiques de certaines espèces, aux risques de rupture d'approvisionnement des populations en protéine animale, à la faiblesse des instruments de régulation et au manque de transparence dans les négociations bilatérales (Accord de pêche communautaire) aux difficultés d'approvisionnement des unités de transformation en matière première et d'accès au crédit.

**Proposition de mesures de politiques économiques et sociales :**



Ces mesures de politiques économiques et sociales tentent de juguler les difficultés liées à la marginalisation de la pêche artisanale, au financement des activités de pêche, à la restructuration des industries de pêche et aux enjeux liés à la globalisation (dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux, concurrence et compétitivité des produits halieutiques). Il s'agira notamment dans cette perspective de rechercher :

- l'ajustement de la capacité de traitement aux potentiels : diversification des produits et promotion de nouveaux produits, reconversion des entreprises de congélation en entrepôts frigorifiques, privatisation de la filière thonière, réduction de la capacité de production, réduction des coûts de production (externalité négative, conflit sur zone), réduction de la capacité de production.
- la révision des normes et réglementation sanitaires : révision des textes régissant le transport routier des denrées périssables et élaboration de textes régissant la production et la commercialisation des captures et les produits transformés.
- l'articulation entre potentiel biologique de ressources et l'exploitation durable en faisant prévaloir le principe de responsabilité et une révision du statut d'exploitation des ressources par une régulation de l'effort de pêche et une régulation strict de l'accès aux ressources.
- l'assainissement des quais de débarquement de la pêche artisanale : Amélioration des technologies de transformation artisanale (donc les conditions de travail des femmes) et des conditions hygiéniques des points de débarquements (infrastructures, transport, stockage, conditionnement). Changement quantitatif de l'approvisionnement en poissons des marchés locaux.
- la rationalisation des activités de mareyage : regroupement des entreprises de mareyage, adaptation consciente et efficace des moyens aux fins poursuivies, réductions des circuits de mareyage pour une plus grande efficacité, et une implantation dans les différents centres de pêche de fabriques de glace.
- le financement des activités de transformation et d'exportation : l'objectif serait l'ouverture de lignes de crédits pour le financement des exportations afin de répondre aux besoins de financement des investissements pour l'amélioration de la qualité de la transformation et des investissements pour le perfectionnement des outils de

production. De plus, il faut augmenter les volumes de financement de la **CNCAS** et alléger les critères d'accès au financement.

- Elaboration d'une stratégie de pénétration de conquête du marché extérieur par une meilleure valorisation des produits à travers la promotion des nouveaux produits transformés plus élaborés, une domiciliation de la valorisation des captures (réduction des exportations à l'état entier) et privilégier une rentabilité financière de long terme des ressources (licences, redevances) et une rentabilité économique (VA) par maintien de la pêche artisanale, une suppression des accords avec l'UE et l'instauration des quotas de débarquement obligatoire aux navires de pêche (nationaux et étranger).

## **2.2.2 LE SECTEUR SECONDAIRE**

### **2.2.2.1. L'INDUSTRIE**

De 1987 à 2000 le secteur secondaire, dans son ensemble, a eu à enregistrer de sensibles hausses grâce notamment au **BTP** et « autres industries » tandis que les huileries s'inscrivaient dans une baisse chronique. Seuls les sous-secteurs de la chimie et du **BTP** ont eu à enregistrer de sensibles progressions de leur productivité ce qui explique qu'au lendemain de la dévaluation ils étaient les principaux exportateurs.

Le textile, en dépit de sa forte intégration, se révèle lourdement handicapé par son retard technologique (induisant ainsi un enchérissement des coûts de production, un alourdissement de charges d'entretien et un amoindrissement de la qualité de produit), et par la concurrence que lui livre l'informel.

La productivité globale des facteurs de production est négative aussi bien pour les huileries que les industries de bois, les industries de la pêche et les conserveries.

En dépit de son importance et de ses effets d'entraînement sur l'agriculture, la pêche et l'élevage, le secteur secondaire est handicapé par la faiblesse de sa compétitivité qui résulte à la fois de la concurrence du secteur informel, des coûts élevés de matières premières importées, des coûts prohibitifs des autres facteurs et des difficultés d'approvisionnement en matières premières locales.

Dans un pays en pleine expansion démographique comme le nôtre depuis lors, du fait à la fois du recul de la mortalité, d'une fécondité élevée et d'une augmentation de l'espérance de vie, la croissance n'est pas une condition suffisante pour produire les effets favorables à la réduction de la pauvreté. Elle demeure tout de même nécessaire.

En conséquence la politique d'industrialisation à mettre en œuvre s'attachera aussi à la stimulation de l'initiative privée et sera, sous cet éclairage, nécessairement nouvelle.

### **Sur sa spécificité**

Le développement industriel que nous proposons ne peut être conçu hors d'une politique de « **rupture** » remettant en cause l'organisation actuelle du monde rural. La réorganisation qui s'y effectuera soulignera le caractère prioritaire de l'agriculture vivrière et aura pour objectifs l'accroissement des revenus des paysans et l'amélioration de leurs conditions de vie ; et le surplus agricole sera transféré au reste de l'économie, tandis que les gains de productivité iront constituer les facteurs de production industrielle.

En conséquence le développement industriel, bien que visant des marchés extérieurs, sera principalement tourné vers le marché intérieur et mis au service de l'agriculture par sa fourniture en inputs et en lui assurant une transformation de ses produits.

Sous cet éclairage notre développement industriel présentera cette dualité :

- les grandes industries dans les secteurs ou les économies d'échelle sont fort importantes ;
- tandis que les unités décentralisées (régionales ou rurales) vont assurer une articulation du travail agricole et du travail industriel.

Ainsi selon nous, la volonté de faire du secteur rural une base d'accumulation, dépend aussi d'un développement industriel en amont de ce secteur.

Si nous gardons en vue qu'il existe une forte corrélation entre développement et émergence de nombreuses entreprises **PMI**, un solide développement intègre ne saurait être réalisé si l'un ou l'autre de ces secteurs est en retard.

### **Actions à entreprendre**

Notre pays se doit d'initier une politique industrielle de grande envergure, destinée à accroître sa capacité d'innovation et de compétitivité par la mise en place de « **pôles de compétitivité** » telle est la substance de la politique industrielle qui sera mise en œuvre par notre parti afin qu'on assiste, dans le moyen terme, à l'avènement de « **pôles de compétitivité** ».

### **Pourquoi ces « pôles de compétitivité » ?**

En effet notre pays dispose d'une grande créativité, la coordination s'avère insuffisante, en particulier entre les professionnels d'un même secteur d'activités situés sur un territoire commun; ce qui est un facteur handicapant à la densification du tissu industriel.

Aussi une véritable stratégie de redéploiement industriel devra-t-elle être entreprise autour des « **pôles** » ; celle-ci privilégiera l'innovation et la mise en commun des compétences. Ces « **pôles** » favoriseront la croissance, la compétitivité de l'économie sénégalaise et l'attractivité du territoire national. Ils favoriseront également l'emploi. Ils aideront à renforcer les spécialisations de notre industrie et à initier de nouvelles activités à forte visibilité internationale.

Cette vision déclinée partiellement dans la « **Politique de Redéploiement Industrielle** » (**PRI**), va connaître, avec nous, une impulsion nouvelle et plus hardie par la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif organisationnel et institutionnel constitué par toutes les structures qui œuvrent en direction de l'industrie et tendant à assurer une plus grande cohérence aux politiques sectorielles.

#### **2.2.2.2 Energie et Mines**

Notre pays dispose de l'énergie hydroélectrique d'une part et, d'autre part, d'importantes énergies locales de substitution aux produits pétroliers importés.

#### **Sur les énergies renouvelables**

Le Sénégal dispose de nombreux atouts en matière d'énergies renouvelables : des ressources hydroélectriques importantes, un très bon gisement, de vastes zones où certaines énergies renouvelables sont moins chères à produire que l'électricité, et une technique reconnue en matière d'énergie solaire photovoltaïque ou thermique.

Le Sénégal est un pays qui dispose de peu de ressources fossiles pour produire de l'électricité. De ce fait, la politique que notre programme mènera dans le domaine de l'électricité poursuivra les objectifs suivants :

- la sécurité d'approvisionnement à long terme. Elle constitue une préoccupation majeure ;
- la garantie des missions de service public : obligation de fourniture, égalité de traitement, qualité et continuité de la fourniture ;

- la compétitivité ;
- la contribution à un développement durable, respectueux de l'environnement.

Une vision juste à ce propos pour le **Sénégal** nous impose aussi la perspective du solaire, des barrages hydroélectriques et un partenariat ouvert, concurrentiel et diversifié contre tout monopole.

Le sommet mondial du solaire (1999) au Japon (boycotté par les occidentaux) nous a rappelé et confirmé sans doute que nos pays du Sahel peuvent être autonomes en énergie et même devenir exportateurs pour le solaire.

Le monde entier (depuis au moins 20 ans) a engagé, au niveau de tous les grands pays, des réflexions et productions d'infrastructures autour de l'énergie (recherche de nappes de pétrole, centrale nucléaires / solaires / biocarburant et autres énergies renouvelables (finalité civile et économique / biotechnologies / carburant biologique).

Ainsi, la **Chine**, l'**Inde**, le **Brésil** et d'autres pays émergents ont réglé la problématique de leur approvisionnement énergétique.

Pour le Sénégal, il nous faut attaquer la question par le vrai débat (stratégie) du solaire et régler correctement les problèmes urgents que nous vivons (pénuries graves) avec leurs corollaires dont les délestages intempestifs et de longues durées dont on ne mesure plus les effets désastreux sur l'économie nationale et la vie des ménages.

Il s'agira, par ailleurs, de procéder, à une évaluation institutionnelle et stratégique de la **Senelec** pour une réorientation, plus ouverte, plus flexible et articulée à d'autres stratégies décisives et complémentaires pour arriver à une couverture énergétique nationale et à une redistribution des rôles selon les types de demandes et les capacités des offres en la matière.

En résumé, les axes d'intervention stratégiques pour les secteurs de l'Industrie et des Mines devraient nous orienter notamment à :

- exploiter les mines de fer du Sénégal- Oriental et l'articuler à l'amélioration de la mécanisation de l'agriculture en réhabilitant le P.A (Programme Agricole) ;
- ouvrir les mines de phosphates de Matam et articuler leur exploitation au développement de l'agriculture ;
- implanter des unités industrielles performantes de transformation de la production agricole ;

- renforcer les efforts de recherches pétrolières et minières plus généralement ;
- réhabiliter le tissu actuellement existant et le rendre plus compétitif ;
- inventer un nouveau « **coaching industriel** » dans des segments offrant des possibilités de maîtrise technologique et de production industrielle manufacturée ;
- lancer la mise en exploitation et la transformation locale de notre minerai de fer en produits semi finis voire finis dans le cadre d'un consortium Etat- Partenaire stratégique technique de référence.

## **L'Artisanat**

Le recensement national d'unités de production artisanale du Sénégal de 1992 a permis de décompter, sur l'ensemble du territoire national, 77 927 entreprises artisanales qui emploient une main d'œuvre de 158 270 personnes dans le secteur.

On constate une nette prédominance de la région de Dakar qui abrite, à elle seule, 26,5 % des entreprises et 28,9 % de l'effectif total de la main d'œuvre.

On observe également la prédominance de l'artisanat de production (68 %) suivent ensuite l'artisanat de service (19 %) et l'artisanat d'art (13 %).

Dans le domaine de l'auto- organisation des artisans, les groupements sous forme de GIE, coopérative et SARL restent limités et ne représentent que 6% des unités recensées. Le personnel des entreprises artisanales est, en majorité, constitué par des hommes (78%) et les femmes représentent 21,4%).

Il importe de souligner également que les résultats du recensement national des unités de production artisanales de 1992 font ressortir plus de 53 960 apprentis et 11 589 compagnons apprenant un métier dans les ateliers artisanaux.

En effet, l'entreprise artisanale constitue une alternative pour apporter des solutions aux problèmes de l'emploi, d'augmentation des revenus et de lutte contre la pauvreté.

Il s'agira désormais d'augmenter ses performances, de la rendre beaucoup plus efficace et compétitive afin de contribuer davantage au développement économique et social du pays. Tel est l'objectif que la politique de développement du secteur de l'artisanat devra s'atteler à réaliser dans un contexte caractérisé par la mondialisation et la libération des marchés.

L'objectif stratégique visé est de donner une impulsion nouvelle à l'artisanat sénégalais qui doit puiser son inspiration dans les tréfonds de la créativité africaine et nationale traditionnelle, tout en s'ouvrant aux technologies nouvelles.

Au lieu de faire office d'appendice de l'économie nationale, de refuge pour les inadaptés de l'économie informelle, l'artisanat doit servir de ferment à un renouveau d'une production féconde qui servirait de miroir à la production industrielle, ainsi que de lustre à une nouvelle esthétique urbaine.

La politique de développement de l'artisanat, semble actuellement, à l'observation, se limiter, pour l'essentiel, aux contours des « **villages Artisanaux** ». Autrement dit des enclaves touristiques orientées vers une consommation extérieure. Il pourrait, en effet, satisfaire aussi bien des besoins des nationaux tout comme il contribuerait certainement à la réduction du déficit de la balance commerciale du pays.

Pour ce faire une action sectorielle plus approfondie de refonte et de dynamisation à travers les mesures ci - dessous énumérées serait d'actualité :

- poursuivre l'installation de « **Villages Artisanaux** » dans les régions et autres localités, avec des recommandations précises qui mettent en avant les spécialités locales ;
- renforcer la technique des artisans par des ateliers de formation continue et renforcer leurs capacités de gestion par des stages . Le **Bureau International du Travail (BIT)** développe dans le pays des formations dites **CLE** (créer sa propre entreprise) et **GERME** (gérée sa propre entreprise). Cette formule pourrait être élargie aux artisans ;
- renforcer la compétitivité des produits par la recherche de l'originalité, la conscientisation des intervenants par rapport aux nouvelles exigences **ISO** et les orienter vers l'appropriation de créneaux satisfaits aujourd'hui par l'importation.

### **3.2.3 LE SECTEUR TERTIAIRE**

#### **3.2.3.1 LE COMMERCE**

##### **I. Du Contexte Général**

##### **QUEST-CE QUE LA MONDIALISATION ?**

Les partisans de la mondialisation néolibérale ont tendance à présenter celle-ci comme un phénomène inévitable qui serait « bénéfique » à tous les pays. Le terme même de « mondialisation » reste suffisamment flou et donne à penser qu'il s'agit d'une nouvelle « civilisation » planétaire dans laquelle chaque peuple ou pays pourrait trouver son compte.

La mondialisation actuelle est surtout caractérisée par la puissance inégalée des marchés financiers sur lesquels circulent des transactions financières quotidiennes absolument prodigieuses et dont le montant est égal au capital cumulé des cent premières banques américaines et dépasse l'ensemble des réserves de change des banques centrales du monde!

En outre, de nombreux produits financiers, dont les produits dérivés, ont atteint des sommes astronomiques et décuplé la puissance des spéculateurs financiers.

Donc, les caractéristiques analysées par Marx et Engels ont connu un développement fabuleux. Mais ces caractéristiques confirment surtout la nature impérialiste de la phase actuelle du capitalisme, comme l'avait montré **Lénine**, dans « **L'impérialisme, stade suprême du capitalisme** ».

En outre, la mondialisation en cours est marquée par une polarisation sans précédent des richesses et des revenus, confirmant ainsi que le capitalisme est intrinsèquement un phénomène polarisant, accumulant la richesse à un pôle et la misère à un autre.

Par exemple, le rapport des revenus entre les 20% les plus pauvres et les 20% les plus riches de la planète est passé de 1 contre 30 en 1960 à plus d'1 contre 80 de nos jours.

Ce n'est dès lors pas étonnant que le revenu des 10 personnes les plus riches du monde soit plus d'une fois et demie supérieur à l'ensemble du revenu des 48 pays les moins avancés (**PMA**), c'est à dire de quelque 600 millions de personnes! En outre, quelque 3 milliards de personnes vivent avec l'équivalent de deux dollars par jour.

Ainsi donc la mondialisation en cours est-elle non seulement une des plus polarisantes de l'histoire de l'Humanité, mais elle est également marquée par une violence inouïe, tant sur le plan militaire que par l'impact des politiques néolibérales sur la vie de milliards d'individus à travers le monde. .

## **II. QUELS ENJEUX POUR L'AFRIQUE?**

### **A) Enjeux économiques**



Ce que l'on constate en Afrique, c'est l'accentuation des politiques néolibérales, telles que la libéralisation du commerce et des investissements, la déréglementation des marchés domestiques et les privatisations.

Ceci s'accompagne de la capitulation des Etats face aux marchés, par le biais de politiques fiscales et réglementaires qui ôtent la plupart des prérogatives jusque-là dévolues aux Etats et aux institutions démocratiques au profit des multinationales et des institutions financières internationales.

L'un des résultats de ces politiques est l'accentuation de la désindustrialisation du continent africain. Presque partout, ce sont des pans entiers des industries nationales qui se sont effondrés au point que la contribution du secteur industriel à la formation du produit intérieur brut (PIB) ne cesse de décroître.

### **B) Enjeux stratégiques**

En outre, le contrôle par le capital étranger des secteurs-clés des économies africaines risque de s'étendre aux ressources énergétiques, comme le pétrole et le gaz dans les régions riches en pétrole, comme le **Golfe de Guinée (Nigeria, Guinée Equatoriale, Gabon, Tchad, Sao Tomé & Principe)**, de même qu'en **Afrique du Nord (Algérie, Maroc) et au Sahel (Mali, Mauritanie, Sénégal)**.

Cette tendance est porteuse de gros dangers pour la sécurité même des pays africains. Car, un contrôle des ressources énergétiques africaines par les multinationales va nécessairement entraîner une présence militaire étrangère accrue, ce qui ferait de nos pays une cible favorite des groupes et autres lobbies soucieux de la sauvegarde, par tous les moyens, de leurs intérêts dans le monde.

Mais un autre risque lié au précédent est l'accélération de la recolonisation du continent africain et la perte totale de sa souveraineté sur ses ressources.

On le constate déjà avec le **FMI** et la **Banque Mondiale** qui dictent à de nombreux pays ce qu'ils doivent faire, en ignorant les institutions publiques. La mondialisation néolibérale est, par ailleurs, un obstacle à l'unité africaine, en dépit de l'existence de l'Union africaine. En effet, le **NEPAD**, l'**AGOA** et les **APE** pourraient, si on n'y prend garde, servir de cadres pour diviser les pays africains, donc affaiblir leur solidarité et l'indispensable unité du continent.

Enfin, certaines institutions comme la Banque mondiale et l'OCDE, ainsi que les idéologues du néolibéralisme cherchent à retarder, voire empêcher, tout rapprochement de l'Afrique avec d'autres pays du Sud, surtout la Chine, la Brésil, l'Inde, le Venezuela, Cuba et de bien d'autres.

On le voit à la campagne plus ou moins insidieuse illustrée par des études savamment distillées et relayées par les principaux médias occidentaux qui tentent de semer le doute dans l'esprit des dirigeants, décideurs et citoyens africains quant aux intentions des pays cités, en particulier la **Chine**.

Avec une population estimée environ à près de 800 millions d'habitants, l'Afrique ne représente que 1% du PIB mondial (dont près de la moitié pour la seule **Afrique du Sud**).

De 12% dans les années 80, la part de l'**Afrique** dans le commerce mondial est passée à 8% dans les années 90. Aujourd'hui, elle ne représente à peine que 2% des échanges commerciaux internationaux. Elle est également inlassablement boudée par les investissements internationaux (environs 1% du total).

Sur les 20 dernières années, les exportations de **l'Afrique subsaharienne** se sont fortement contractées par rapport à la croissance du commerce mondial. De 1980 à 1999, la croissance annuelle moyenne des ventes en valeur de l'Afrique subsaharienne a été de 3,1 %, contre 6,5 % pour le commerce mondial et 9,6 % pour **l'Asie du Sud-Est**.

**L'Afrique subsaharienne** a vu ses parts de marché mondiales se replier à environ 2 % aujourd'hui contre 3,3 % en 1980. Ce recul reflète notamment la détérioration des termes de l'échange à partir des années 1980 du fait de la baisse continue du prix des biens primaires (matières premières, produits agricoles) qui constituent l'essentiel des exportations africaines.

L'ouverture de nos marchés qui devait nous intégrer dans le commerce mondial et permettre l'Afrique de tirer pleinement profit de son dynamisme a paradoxalement eu comme effet de la marginaliser davantage dans le commerce international.

Il s'agit essentiellement de pratiques commerciales déloyales de pays développés et paradoxalement autorisées par l'OMC.

Nos pays subissent également, sur leurs propres marchés, une concurrence déloyale des pays développés du fait de pratiques commerciales comme le dumping, les subventions à l'exportation et les mesures de soutien interne.

Cette situation est d'autant plus inacceptable, qu'à l'heure où on parle d'accès aux marchés des pays développés, nos agriculteurs et industriels peinent à accéder à leur propre marché.

Certes, les Accords de l'**OMC** reconnaissent, pour la plupart, un lien étroit entre Commerce et Développement. C'est ainsi qu'un traitement spécial et différencié en faveur des **PED** (Pays en Développement) et **PMA** (Pays les Moins Avancés) a été élaboré pour leur permettre de s'intégrer progressivement dans le système mis en place. Toutefois, force est de constater que ce traitement n'a pas eu de consistance en ce qu'il n'a pas permis une meilleure intégration de ces pays dans l'économie mondiale en l'absence d'avancées significatives du programme de renforcement des capacités de production et d'offre, décidé à **Doha**.

La résistance africaine à **Cancun** qui s'est poursuivie à **Hong Kong** a permis au Continent, en dépit de la faiblesse de son poids économique, de devenir un partenaire à part entière dans les négociations.

Nous devons poursuivre le combat à l'**OMC** et veiller à ce qu'en tout état de cause, les intérêts du Continent ne soient sacrifiés sur l'autel de quelque entente que ce soit. Il nous faudra être encore plus solidaires et pugnaces face aux Grands (**USA** et **Union Européenne** notamment) mais aussi procéder aux réglages nécessaires avec le G 20 qui se pose comme nos alliés naturels dans les négociations.

En tout état de cause se révèle, aujourd'hui, l'importance vitale d'un « plan B » africain fondé sur le développement des échanges Commerciaux intra- africains pour éviter la marginalisation sur une longue période de l'Afrique.

L'Europe échange, en son sein, 66 % de sa production intérieure, L'ALENA (Amérique du Nord) est à plus de 50 % ; les pays de l'ASEAN (Asie du Sud-est) sont à 20 %. Quant à l'Afrique, elle est à 8-10 %. Or certaines études montrent qu'un gain d'un point de part de marché par l'Afrique équivaldrait à 7 fois l'aide publique au développement que reçoit le Continent. Il y a là, matière à réflexion et à décision courageuse.

### III- QUELLE REPONSE A LA MONDIALISATION ?

Au vu de ce qui précède, quelle réponse l'Afrique doit-elle apporter à la mondialisation ? Une **insertion accrue** ou la **déconnexion** ? Y a-t-il une voie médiane entre les deux ?

Quelle que soit la réponse, celle-ci doit être adossée à *une vision stratégique et tactique*. Quelle Afrique pour le 21<sup>ème</sup> siècle ? Quelles transformations structurelles sont-elles indispensables ? Quelles forces sociales faut-il mobiliser ? Quelles alliances stratégiques et tactiques pour mettre en œuvre cette vision ?

La réponse de l'Afrique à la mondialisation doit être d'abord de résister. Ensuite, elle doit se réorganiser pour mettre fin à ses faiblesses structurelles pour pouvoir enfin promouvoir un paradigme de développement endogène. Cela créerait des conditions plus favorables pour une réinsertion maîtrisée dans l'économie mondiale.

Le contexte international est très favorable pour les pays africains pour contester les politiques qui leur sont imposées et remettre en cause un certain nombre d'entre elles. Cette résistance pourrait se résumer ainsi :

#### 1) **Résister au paradigme néolibéral**

- a) remettre en cause certaines règles de l'OMC ;
- b) utiliser les **DSRP** et les **OMD** pour rejeter les politiques imposées par les **IFI** ;
- c) revendiquer le droit de protéger les marchés nationaux ;
- d) revendiquer le droit de contrôler les mouvements de capitaux ;
- e) remettre en cause les **APE** dans leur forme actuelle ;
- f) demander la fin des subventions agricoles & des compensations ;
- g) exiger l'annulation inconditionnelle de la dette du continent ;
- h) demander le rapatriement des actifs illégalement placés en Occident,
- i) demander la démocratisation des institutions multilatérales & de l'ONU.

La remise en cause de certaines politiques évoquées ci-dessus signifie un retrait relatif l'Afrique du système mondial actuel, dans lequel elle est perdante dans presque tous les domaines. Une plus grande autonomie pour se réorganiser, qui est la seconde étape dans la recherche d'un développement autonome.

#### 2) **Réorganiser** les économies et les Etats :

- recouvrer la souveraineté sur la définition des politiques nationales ;

- promouvoir un autre paradigme de développement (mettre à jour le **PAL** & autres documents fondamentaux) ;
- promouvoir une croissance tirée par le marché sous-régional ;
- assurer la souveraineté monétaire régionale & continentale ;
- assurer l'autosuffisance alimentaire collective ;
- promouvoir l'utilisation des technologies & savoirs endogènes ;
- créer des institutions démocratiques & représentatives ;
- relations stratégiques avec pays-clés du Sud (**Chine, Brésil, Inde**, etc.) ;
- démantèlement de toutes les bases militaires étrangères & accords de défense ;
- exiger des réparations pour la dette historique & écologique.
- Réformer les institutions sous-régionales Africaines.

Les politiques proposées ci-dessus devraient créer des conditions favorables permettant à l'Afrique de mieux négocier sa réinsertion dans l'économie mondiale et ne plus subir celle-ci, comme c'est le cas actuellement.

3) **Resurgir** pour une réinsertion maîtrisée :

- 1) Afrique complètement intégrée & parlant d'une seule voix ;
- 2) développement autonome complètement maîtrisé ;
- 3) souveraineté complète sur toutes les ressources du continent ;
- 4) relations stratégiques solides avec les autres pays du Sud ;
- 5) nouveaux types de relations avec les pays occidentaux.

**Autres axes de la politique de commerce :**

1. suppression des monopoles ;
2. restaurer le contrôle économique ;
3. création d'un greffe de commerce ;
4. simplification des procédures de dédouanement ;
5. promouvoir des structures de réseaux commerciaux à l'étranger ;
6. faire intervenir les missions diplomatiques dans les prospections de marchés.

**2.2.3.2 SUR LES SERVICES NON FACTEURS ET LE TOURISME**

Au lendemain de la dévaluation, l'attractivité de la destination Sénégal s'est considérablement accrue portant ainsi la part du tourisme et des services non facteurs

dans les exportations à 30 %, soit 10 % du PIB. Sous ce rapport, le tourisme constitue l'un des piliers de l'économie sénégalaise. Ces performances font du secteur du Tourisme, le second pourvoyeur de devises après la Pêche.

Au sein de l'espace CEDEAO, le tourisme sénégalais bénéficie d'avantages comparatifs certains, cependant celui-ci reste largement dominé par le tourisme de loisir plus précisément le tourisme balnéaire.

Les tensions économiques et politiques internationales récentes ont rendu l'environnement du tourisme mondial, difficile. Dans un contexte de concurrence accrue, le tourisme doit faire face à de nouveaux défis.

Avec une stratégie de croissance tirée par les exportations, nous pouvons rendre notre économie compétitive et lui permettre de faire face à la concurrence; cela exige qu'en sus des actions portant sur les prix, nous prenions en compte le fait que la compétitivité s'exprime aussi en termes de qualité.

Quatre (04) grandes priorités seront entreprises :

- 1) développer la promotion du Sénégal à l'étranger;
- 2) mettre en œuvre un « Plan Qualité » afin d'améliorer la qualité des prestations touristiques offertes sur l'ensemble du territoire;
- 3) contribuer à l'accès de tous les sénégalais aux vacances;
- 4) élaboration du code du tourisme dont la vocation sera de rassembler les règles de droit applicables au secteur du tourisme afin de mieux l'identifier aux plans juridiques et institutionnels, pour en dégager ses liens, en raison du caractère transversal de cette activité avec l'ensemble des domaines concernés.

Sous cet éclairage, on mesure toute l'importance qu'il s'agira d'accorder à la diversification du produit touristique jusqu'ici dominé par le tourisme balnéaire. C'est ainsi que de nouvelles zones touristiques seront aménagées à l'intérieur du pays.

Le Sénégal devra, à terme, devenir un centre régional :

1. de conférence et de congrès;
2. de services de santé;
3. de rayonnement scientifique.

### **2.2.3.3 SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**

Nous ambitionnons de :

- positionner le Sénégal dans les productions industrielles de génies logicielles et de systèmes informatiques en formant au moins 500 ingénieurs par an dans des métiers et des activités de pointe;
- d'installer et généraliser les systèmes Intranet au niveau national et moderniser les systèmes de communication administrative, judiciaire, politique, économique et socioculturel ;
- générer 1500 emplois pour les jeunes et les femmes dans le secteur, (rural et national) en partenariat (public/privé/collectivités locales et rurales).

A terme favoriser l'exportation de compétences (des centaines) vers les pays demandeurs dans le cadre de projets de particuliers précis et d'utilité sociale reconnue pour le pays (les jeunes) et les porteurs de projets.

#### 2.2.4 LE DEVELOPPEMENT HUMAIN – L'EMPLOI

Le **PNUD** définit le développement humain sur la base de trois (3) dimensions du bien-être humain : santé, éducation, revenu (**PNUD**, in Rapport 2005) d'où le développement humain est l'atteinte par l'homme à la plénitude de son être c'est-à-dire le bonheur, finalité de la vie. Une plénitude caractérise par la jouissance :

- d'une bonne santé parce que garante de l'espérance de vie et de longévité;
- d'une bonne éducation car c'est la voie de l'instruction et du savoir;
- d'un revenu décent parce qu'il conditionne l'accès à un niveau de vie décent.

#### **1/ Mise en œuvre d'une politique d'incitation à l'embauche**

Pour dynamiser le développement de l'emploi, il est impératif pour l'Etat, d'élargir le marché du travail.

Cette politique consiste à mettre à la disposition des entreprises, outre les allègements des charges dont elles bénéficient déjà, des fonds spéciaux appelés « **Aides Publiques en Faveur de l'Emploi** » (**APFE**). Puisque l'Etat seul, ne peut embaucher les centaines de milliers de demandeurs d'emploi qui frappent à la porte du marché du travail chaque année.

L'avenir de nos pays, l'Etat de droit et l'éthique sociale évidente commandent la prise en charge urgente et impérieuse de la **DEMANDE SOCIALE / D'EMPLOI** des jeunes

(100.000 emplois par an). Il conviendrait d'arrêter vigoureusement la manipulation des jeunes, en leur rendant leurs droits citoyens au travail.

## **2. Promotion et développement de l'auto emploi, une solution au chômage juvénile.**

Pour susciter, chez les jeunes, le goût et l'audace de créer leur propre emploi bien que tout le monde ne soit pas fait pour entreprendre et se mettre à son propre compte il faut installer, dans chaque Département ou Commune, une « **Agence de Création d'Entreprise** ». Elle sera dotée d'un budget de fonctionnement interne et d'un budget pour le financement de tous les projets bancables des jeunes promoteurs.

Ce, dans un souci conscient d'efficacité par la décentralisation, de facilitation à l'accès aux crédits et d'insertion rapide des jeunes dans la vie socio-économique, conditions indispensables de lutte contre l'émigration clandestine.

Le concept du développement humain est vaste. Cependant nous nous sommes limités au volet jeunesse, notre principal centre d'intérêt, pour la bonne raison qu'il demeure une problématique sérieuse à résoudre ici et maintenant si nous voulons arrêter l'hémorragie de l'émigration clandestine et la fuite des cerveaux; si nous voulons enfin permettre à notre jeunesse de jouer son rôle d'acteur du développement dans tous les domaines de la vie.

Les jeunes représentent 51% de la population totale dont plus de la moitié vivent au quotidien les affres du chômage.

### **3.2.5 Infrastructures, Equipement, Transports.**

La stratégie repose sur le développement d'un système de transport de masse, performant et compétitif couplé à une disponibilité suffisante des infrastructures routières et ferroviaires.

Le développement du transport public collectif constitue la seule stratégie pertinente sur le moyen et long terme.

Concernant les priorités du secteurs, le chemin de fer **Tamba- Kolda- Ziguinchor** ainsi que l'axe **Foundiougne- Kaffountine** seront terminés dans un délai maximum de quatre ans. Ainsi la **Casamance** devrait être intégralement désenclavée au cours d'un mandat.



Il s'agira également de :

- désenclaver totalement la Casamance par voie maritime, ferroviaire et routière. Retenir, dans ce cadre, le projet du chemin de fer **Tamba- Kolda-Ziguinchor** ainsi que le système mixte terrestre maritime passant par **Foundiougne Kaffountine**. Deux bateaux au moins feront la liaison de façon que, chaque jour au départ de **Dakar** comme de **Ziguinchor**, il y ait une desserte régulière ;
- résoudre le problème de la mobilité urbaine de Dakar en créant, entre autres mesures, les conditions d'un retour des populations vers l'intérieur par un système fiable et convenable de transport maritime sur **Rufisque- Bargny-Mbour- Joal** articulé à un réseau routier performant ( pour booster aussi le secteur touristique ) ;
- la résolution de la mobilité urbaine passera aussi par une coalition nationale de façon à pouvoir dégager sur fonds propres- essentiellement du moins – les montants nécessaires aux infrastructures requis ;
- l'autoroute **Dakar- Thiès** aussi devra être réalisée ainsi que
- La route **Linguère- Matam** de même que le chemin de fer **Louga-Linguère-Matam** devraient aussi être envisagés ;
- le réseau de pistes améliorées devrait enfin compléter harmonieusement tout cela ;
- le transport fluvial sera de nouveau développé et le transport aérien intérieur devra connaître un meilleur essor ;
- les ports de **Ziguinchor, Kaolack** et **St Louis** seront réhabilités et renforcés.
- l'installations, dans toutes les Régions, des infrastructures de base et amélioration de leurs couvertures de maintenance et d'opérationnalité en vue d'accroître leur capacité attractive de l'investissement ;
- la création d'infrastructures collectives en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural.
- Développer des pistes de production et de désenclavement dans toutes les collectivités locales.

#### **2.2.4 Sur l'Education, la Culture et les sports**

## **I. L'Education**

L'éducation dans le cadre de la coopération internationale n'est plus une catégorie nationale, ce qui explique en grande partie la consécration des termes « **Ministère de l'Education** » (ME).

A ce propos, le premier sommet mondial sur le Développement Durable à Rio 92 et le remake de **Johannesburg** 2002 (Rio + 10) ont invité à promouvoir les **Agenda 21** et d'importantes recommandations au cœur desquels, il est fortement recommandé de considérer la centralité de l'éducation pour l'avènement d'un monde de paix, de justice sociale et de progrès dans la durabilité.

Les progrès attendus dans la fourniture de ce service pour les pays du **Sud** en particulier, seront largement fonction des réponses apportées à la lutte contre la pauvreté.

L'enjeu c'est la finalisation du projet culturel vers un projet social plus global.

Ainsi les universaux culturels qui s'affirment ne font que traduire les rapports de force dans le champ des pouvoirs (sociétés transnationales, Etats, communauté internationale, communautés locales).

Aujourd'hui, la « **question culturelle** » en général, celle de l'éducation en particulier, doit être repensée dans le contexte de la mondialisation dont le concept renvoie à l'uniformisation par l'intégration forcée des économies et des sociétés dans un même cadre.

A ce niveau, la lutte pour la promotion de l'éducation pour tous (**EPT**), l'accès de tous et de toutes à l'éducation de base (comprise comme la jouissance des apprentissages instrumentaux renforcée par l'acquisition des compétences de vie) devient un enjeu de société.

### **1.1. Le contexte national et l'état de l'éducation au Sénégal.**

La situation du Sénégal, est assez illustrative d'un dépérissement de la mission publique d'éducation d'abord dans les choix antérieurs du parti socialiste, ensuite dans le projet libéral en cours, cela malgré la part très significative de budget alloué au secteur.

En effet, la part de budget consacrée à l'éducation a fortement augmenté certes, avec le gouvernement de l'**Alternance**, passant de 115,201 milliards CFA en 2002,

à 127,266 milliards CFA en 2003, mais en valeur relative, elle a aussi fortement baissé de 31,07% en 2000, 29,01% en 2001, 27,45% en 2002 et 27,36% en 2003.

Parallèlement, la part des ménages dans le budget national est passée de 5,1% en 2002, à 5,4% en 2003 malgré le contexte de montée de la pauvreté.

**1.1.1. Dans le diagnostic de financement de l'éducation deux paramètres sont croisés :** le taux d'accroissement moyen de la population scolarisable des 7 à 12 ans et les contraintes budgétaires.

4,3% du PIB national en 2004, sont consacrés à l'éducation ; à titre comparatif, cette part est de 4,5% pour la **Côte- d'Ivoire**, 2,5% pour le **Bénin**, 1,7% pour le **Mali**, 6,7% pour les **Etats- Unis**, 7,0% pour le **Canada**, une moyenne de 5,6% pour les pays de l'**OCDE**.

Sous l'Alternance, le Sénégal s'est placé nettement au dessus de la moyenne africaine avec 4,3% en 2004.

L'Etat supporte 79,6% du total général des dépenses, contre 15,2% pour les bailleurs de fonds, 3,9% pour les ménages et 1,3% au titre de la contribution des collectivités locales.

Malgré le montant budgétaire élevé, les dépenses ont baissé mais vite compensées par les autres sources de financement, en particulier celles inscrites à l'actif des parents sur les frais d'écolage.

Pour autant, les performances ont été faibles, surtout comparées à la situation de pays de même catégorie qui ne consacrent pas plus de 25% de leur budget à l'éducation et à la formation.

Dans les coûts unitaires, la part allouée au personnel a atteint les 90% ; ce qui laisse la portion congrue au financement de la qualité.

Le faible développement de l'éducation malgré les ressources énormes qui accompagnent la mise en œuvre du **PDEF** a d'ailleurs été le facteur aggravant de la détérioration des indicateurs de développement humain.

Mais, aujourd'hui, « **l'école de l'Alternance** » qui a approfondi la libéralisation de l'offre éducative et accepté des partenaires plus élargis autour du projet éducatif a ouvert, en même temps, des possibilités de s'attaquer réellement à la réforme en profondeur du système.

## **Recommandations**

Les axes de programmes alternatifs du parti pourraient, dans cette perspective, emprunter les directions ci-après :

- 1) L'établissement de passerelles entre Education formelle et non formelle et l'articulation avec l'informel pour l'affirmation de l'évolution du projet éducatif vers un projet social ; cela dans le respect du contenu de la lettre de politique de développement de l'éducation et de la formation et de la loi d'orientation 91- 22 pour la promotion de « l'Ecole nouvelle ».
- 2) L'affirmation d'un système éducatif national et démocratique et public avec un égal accès des villes et campagnes, des filles, des handicapés, des personnes adultes, qui accorde une place déterminante aux langues nationales comme médium d'enseignement- apprentissage.
- 3) La redéfinition de toutes les filières prenant en compte l'éducation spéciale (enseignement arabe et enseignement privé dans la contribution au développement du système public), le développement des blocs scientifiques et des lycées professionnels dans le sillage des CUR du supérieur, l'élargissement de l'accès, la promotion des nouvelles technologies, de la formation continuée et celle de la pédagogie de la réussite.
- 4) La prise en charge de la dimension qualité qui accorde une place de choix aux nouvelles technologies dans l'éducation, à l'introduction des savoirs savants et expérientiels, la promotion des curricula et des langues nationales vers la mise en place de l'Institut et de l'Académie en la matière.
- 5) Le renforcement de la cohérence et des capacités institutionnelles des Ministères en charge de l'éducation en améliorant les référentiels de la formation et les plates- formes de recherches pédagogiques et d'édition et, enfin, la correcte articulation avec le post secondaire.
- 6) La gestion démocratique, participative du système dans la correcte application des conclusions des Etats généraux de l'Education et de la formation et la mise en œuvre conséquente de la volonté de décentralisation/ déconcentration renforcée à travers le conseil supérieur de l'Education démocratisé.

- 7) La réactualisation de la loi d'orientation 91- 22 et la promulgation des décrets d'application dans le sens d'une meilleure prise en charge de l'approche programme et de la planification décentralisée.
- 8) La prise en compte de la politique nationale de développement de l'enseignement technique et la formation professionnelle relativement au développement des compétences et à la correcte insertion dans le marché du travail.
- 9) Le recrutement suffisant d'éducatrices et d'éducateurs, de personnel d'encadrement et contrôle, et la refonte de l'ensemble du stock dans des corps nommés, la réouverture des écoles normales, l'amélioration des conditions de vie et de travail des acteurs et actrices de l'école (diverses indemnités, bourse et aide, bibliothèques, loisirs, sports, cantines...) et le soutien en personnels de santé, d'assistance sociale et de conseil d'orientation et vie scolaire.
- 10) La rationalisation et la coordination des politiques nationales et partenariales de financement qui préservent les chances d'accès pour les plus démunis.

## **II. Sur la Culture**

La « **culture nouvelle, nationale, progressiste, scientifique et de diversité** » que nous ambitionnons de promouvoir constitue une alternative à la situation actuelle et concentre nos propositions au service de la lutte contre la pauvreté, pour l'épanouissement et la préservation des populations contre les fléaux actuels contre le VIH/ SIDA, la destruction de l'environnement, l'analphabétisme et l'obscurantisme.

Le département ministériel en charge de la culture et du patrimoine classé souffre, comme précédemment sous l'ancien régime, de l'absence de moyens budgétaires conséquents pour animer un secteur très vaste et très diversifié.

### **De quelques axes programmatiques**

En interrogeant le contexte, certainement c'est dans ce domaine que l'Alternance n'a pas été en mesure de remplir pleinement son contrat d'intégration de la culture dans la dimension essentielle et transversale du développement et la construction nationale.

La politique culturelle, de manière générale, doit favoriser la défense des valeurs nationales et africaines et s'ouvrir en même temps au partage universel. Il s'agira, entre autres, dans cette perspectives de :

- 1) recommander la tenue des « **Etats- Généraux de la Culture** » pour la mise en œuvre consensuelle de la politique culturelle comme un instrument normatif régulateur de l'identité nationale ;
- 2) soutenir l'approfondissement de la réforme démocratique de notre système éducatif, intégrant dans le développement des curricula l'enseignement des arts, la promotion des langues nationales et les savoirs véhiculés dans des nouvelles technologies éducatives ;
- 3) défendre l'entreprise culturelle nationale par le soutien à l'organisation des producteurs et productrices culturels (le) s des travailleurs et travailleuses culturels (le) s pleinement reconnus (e) s dans la jouissance de leurs œuvres et encouragés (e) s à intégrer le marché des industries culturelles ;
- 4) de réaffirmer la reconnaissance de la place des savoirs communautaires, expression de la culture nationale et africaine dans les domaines de la médecine, du sport et de la consommation ;
- 5) mettre en place un observatoire pour la promotion du travail décent, la défense de la culture, la protection des arts et la promotion de la charte culturelle nationale ;
- 6) créer un fonds d'impulsion des arts et de la culture, de soutien au développement de la production ;
- 7) d'impulser une politique nationale d'aménagement culturel, de développement d'infrastructures comme facteur de développement des potentialités économiques artistiques et culturelles et de démocratisation de l'accès aux biens culturels ;
- 8) réhabiliter le secteur de la culture par l'organisation d'un grand Ministère chargé de développer la culture et les arts au niveau institutionnel et, sur le plan académique, la création d'écoles sénégalaises et africaines dans les Beaux arts, le cinéma et des métiers de la musique ;
- 9) d'encourager la recherche fondamentale et appliquée dans tous les domaines de la culture et des arts ;
- 10) d'initier une politique conséquente de financement dans le secteur de l'art et de la culture : production, édition, exposition, etc.

#### **A/ Pour une vision nouvelle du sport**

La tâche première est de **tordre le coup à la conception exclusivement ludique du sport** pour le présenter aux yeux des Sénégalais dans toute sa plénitude, sa transversalité et sa contribution multiforme au développement du pays. En effet, il est devenu incontournable dans l'économie avec ses puissantes industries qui ont générées une multitude de nouveaux métiers à proposer à notre jeunesse dans une perspective de devenir sportif, mais aussi de devenir social. Il est un moyen d'insertion, de réinsertion aux travers d'expériences éducatives telles que le sport- étude, le sport formation professionnelle et le sport- apprentissage professionnel.

En lui donnant ainsi sa vraie dimension, on voit alors l'urgence de lui créer un cadre juridique, et de lui doter d'une vision d'ensemble, en conformité avec la réalité du sport à transformer et du projet de société à édifier.

### **B/ Pour la démocratisation du sport au Sénégal**

Dans notre pays, chaque personne a le droit de faire du sport, mais surtout, il doit avoir la possibilité de le faire. Pour y arriver, une démocratisation du sport s'impose. Démocratisation quant à l'**accès** et quant à l'**organisation**.

**1. Le sport doit être accessible.** Le sport pour tous ne doit pas être un slogan creux, mais une réalité vivante afin que chaque Sénégalais puisse pratiquer le sport de son choix.

**2. Le sport doit être organisé de manière cohérente- L'organisation du sport doit permettre d'en faire un tout cohérent,** avec une **articulation entre le sport fédéral, l'ONCAV, l'UASSU, le sport militaire et paramilitaire et le sport travailliste.** Dans le contexte actuel, une telle unification totale ne peut se faire que pour le football qui existe dans les différents segments susmentionnés. Le développement des autres disciplines s'imposent et sans contrainte aucune. Nous devons renforcer les acquis et réhabiliter et développer les différents pans du sport.

### **C. Accroître les performances du sport d'élite.**

Le sport de masse doit servir le sport d'élite en lui pourvoyant de manière permanente de nouveaux talents. En retour, le sport d'élite doit éclairer et influencer le sport de masse. Il est nécessaire de :

- **développer les infrastructures sportives,** à travers toutes les disciplines, du sport de masse et du sport d'élite et à travers toute l'étendue du territoire national.

Le projet de construction de onze (11) stades régionaux, dans le cadre de la coopération entre le **Sénégal** et la **République Populaire de Chine** va dans le bon sens. Avec la décentralisation, le sport fait parti des compétences transférées aux régions. Ces dernières devraient construire des stades omnisports de moindre envergure dans les capitales départementales.

Nous proposerons, en rapport avec le Ministère de l'Habitat, que les promoteurs immobiliers bénéficiant de grandes zones octroyées par l'État incluent, dans leurs cahiers de charges, l'engagement d'aménager des espaces sportifs (terrains de football, basketball, piscines...).

Chaque Mairie devrait avoir une piscine municipale de 25 mètres, accompagnée d'un petit bassin pour les enfants ;

- **réhabiliter les compétitions** dans toutes les catégories car il ne saurait y avoir de performances durables sans compétitions. Les grandes rencontres des jeunes doivent reprendre leurs droits, comme les semaines nationales de la jeunesse ;

- **d'améliorer la formation** en renforçant les acquis des écoles « sport-études » en les multipliant et en incitant les privés à en créer. Nous devons œuvrer à mettre en place des structures sous régionales et continentales de formation des dirigeants du sport, sans rompre avec l'internationale.

L'État et la Fédération ont le devoir d'imposer des obligations de recyclage des entraîneurs sénégalais et doivent créer les conditions d'organiser des stages pour la formation continue ;

- **réfléchir sur la professionnalisation du sport**, sur la base d'une concertation très large entre les différents sports qu'il faut développer dans un esprit qui éduque et va à l'assaut du racisme et de la xénophobie, au service de l'unité africaine et la concorde entre les peuples du monde.

### **2.2.7 Santé et Hygiène**

Le service public de la santé a la charge d'assurer à la collectivité sociale, des prestations à l'effet de la préservation de la vie par un système de soins appropriés, accessibles à toutes les couches sociales.

La qualité du développement économique et social se juge à l'aune des grands indicateurs de développement humain. Le droit de tous à la santé est un droit naturel imprescriptible des individus.



En ce sens la promotion de la santé publique est une problématique politique de premier plan.

Les stratégies actuellement mises en œuvre s'articulent dans le cadre du **Programme National de Développement** Sanitaire visant l'institution de réformes législatives et institutionnelles, en vue de la modernisation des hôpitaux, l'accès des populations aux soins modernes, aux médicaments, le développement des ressources humaines, la mobilisation des ressources matérielles et financières.

La conception du **PNDS** est aujourd'hui essentiellement pilotée par le Ministère de la Santé. Cependant il nous paraît utile, tout en maintenant l'acquis de la réflexion et de l'expérience de plus de 45 années de gestion de la santé publique, de développer une synergie entre les différents segments de la santé à travers un « **Conseil National de la Santé Publique** » afin d'évaluer l'efficacité des politiques mises en œuvre et élaborer les orientations et plans d'actions. L'objectif principal serait alors de permettre l'accès à tous aux soins primaires de santé dans le cadre de la définition de standards minimum de santé et de mécanismes globaux de financements de la santé.

- Le système organisationnel va de la case de santé ou de la maternité rurale dans les villages, au poste de santé dans les communes, chefs lieux de communautés rurales, au centre de santé dans le département, à l'hôpital dans la Région, et enfin au centre hospitalier universitaire dans la capitale.
- Cette organisation administrative peut laisser à penser à l'existence d'une médecine à double vitesse : une médecine rurale de pauvres avec de faibles prestations de services à une médecine de ville pour les couches sociales plus aisées.
- Afin de désengorger les hôpitaux des petites affections, il a été créé ces différents paliers. Si cette régulation des flux de malades par niveau de compétence fonctionnelle peut être admise, en revanche il est à craindre un sous investissement permanent en équipements et en compétences sur la majeure partie du territoire.
- Une meilleure allocation des ressources disponibles est gage d'une plus grande équité et stabilité des migrations rurales.

Le développement des compétences techniques des médecins et la mise à jour de leur connaissance est un facteur important de l'amélioration des traitements des

pathologies. Le suivi des progrès scientifiques implique une gestion structurée des plans individuels de formation des médecins à travers la désignation des meilleurs aux grands congrès internationaux et la coopération avec les grands hôpitaux.

La faiblesse des rémunérations de l'Administration est assez souvent une source de démotivation et explique en grande partie la fuite des cerveaux vers le secteur privé et l'étranger. Un alignement des rémunérations sur celles du secteur privé serait de nature à restaurer le prestige et l'attrait de la fonction publique particulièrement pour les professions médicales.

#### ▪ **L'assainissement dans les villes**

Le raccordement des installations sanitaires des ménages à un réseau urbain d'assainissement reste encore un objectif majeur de la politique urbaine en matière d'hygiène.

Le système de latrines dans les quartiers populaires ou de fosses septiques dans les quartiers résidentiels, pose assez souvent le problème de la contamination de la nappe phréatique.

Les prélèvements clandestins par nombre d'horticulteurs d'une eau polluée et non retraitée, sur les conduites d'eau usée, pour leur activités agricoles pose des problèmes évidents d'hygiène publique.

L'**ONASE** en charge de l'assainissement au Sénégal ne dispose pas cependant de ressources financières suffisantes pour réaliser les investissements requis.

Le maillage des villes par un système performant de stations d'épuration et de canaux spéciaux permettrait de rendre disponible aux activités de maraîchage, aux activités d'arrosage, d'entretien domestique, une qualité d'eau acceptable, à une tarification très compétitive, qui sans être de la qualité supérieure de l'eau potable est suffisamment bien retraitée pour répondre aux besoins précipités et contribuer aux économies d'eau ainsi qu'à une baisse des factures **SDE** des ménages.

A n'en pas douter, les investissements en infrastructures d'assainissement contribuent au bien être des citoyens et aux progrès économiques.

Son impact sur l'environnement et la santé est direct en ce qu'il permet d'éviter les rejets en mer d'une eau polluée, les inondations des maisons et des routes outre que

l'existence des canaux fermés agit directement sur la prévention de l'exposition des populations aux gîtes larvaires du paludisme.

#### **D) la salubrité**

Elle réside dans le ramassage régulier des déchets urbains et leur traitement ;

La collecte des ordures à **Dakar** constitue, depuis plusieurs décennies, un problème récurrent.

Le spectacle des immondices jonchant les rues et les marchés de la capitale sénégalaise à longueur d'année est particulièrement choquant pour le standing et le prestige de notre pays.

Il porte atteinte aux efforts de développement d'un tourisme urbain.

Une solution définitive à ce problème mettrait les populations à l'abri des épidémies régulières de choléra.

Le problème majeur dans le traitement des ordures ménagères est aussi celui des déchets non biodégradables tels que les emballages en plastique.

Ceux-ci portent une atteinte sérieuse à l'environnement.

De nouvelles options de conditionnement dans les formules d'emballage recyclables sont à étudier.

Par ailleurs, afin de lutter contre les décharges publiques nauséabondes à ciel ouvert qui entretiennent une pollution des nappes phréatiques, il serait utile d'investir dans l'installation d'incinérateurs industriels dans toutes les grandes agglomérations, équipés aux normes de la lutte contre les micro-organismes.

#### **2.2.8 Habitat, Urbanisme, Aménagement du Territoire et Environnement**

La stratégie actuelle de la politique de l'habitat est, sous bien des rapports, au service d'une vision libérale de la société qui consiste à vouloir structurer le développement des villes à partir de programmes d'accession privée au logement individuel mis en œuvre par des opérateurs privés ou des sociétés publiques intervenant comme opérateur privé.

En effet, les couches populaires dont le pouvoir d'achat est en dessous des ratios financiers classiques, sont de plein droit, frappées de l'inéligibilité aux programmes modernes de construction des grands promoteurs privés.

Notre vision du développement urbain est toute autre. Elle repose non sur une logique exclusive de marché mais sur un projet de solidarité sociale assurée et réalisée par l'Etat, les Collectivités locales, les Coopératives d'habitat.

L'Habitat, l'Urbanisme, l'Aménagement Urbain et Rural doivent, en conséquence, être repensés dans une logique d'investissement social.

### **Section I : La politique de l'Habitat**

Notre projet est fondé sur le partenariat social et économique ainsi que sur la promotion des initiatives collectives pour promouvoir l'accès de tous à un habitat moderne.

Or le mode traditionnel de propriété individuelle pose le problème de la faiblesse des capacités d'épargne et de contribution des ménages populaires au financement de leur habitat social. C'est la raison fondamentale de notre préférence du régime de copropriété et des régimes coopératifs.

⇒ **Le financement solidaire des programmes de logement sociaux.**

Ce financement solidaire prend forme à travers divers mécanismes de financement publics au nombre desquels :

- l'aide personnalisée au logement ;
- la subvention des programmes sociaux par les programmes grands standings ;
- La participation de l'Etat à la viabilisation des grands des ensembles immobiliers.

⇒ **Une charte sociale de l'Habitat au profit d'un objectif ambitieux.**

L'objectif de la charte sociale de l'Habitat serait la réalisation de 100 000 parcelles aménagées (ZAP / Zone d'Aménagement Participatif) économiques et la construction de 20.000 logements par an, au Sénégal, afin de faire de l'immobilier une des grappes nouvelles de la stratégie de croissance durable au Sénégal.

Cette « **Charte de l'Habitat** » se voudrait volontariste et ambitieuse afin d'éliminer les bidonvilles du Sénégal dans un délai de 10 ans.

- Le challenge consiste à repenser les techniques classiques de l'habitat afin d'optimiser les recours aux matériaux locaux telle que la technique de la terre stabilisée.

- Les techniques de maisons préfabriquées devraient également être étudiées plus sérieusement en vue d'une production locale industrielle d'assemblage de structures immobilières.
- Le financement de l'habitat doit également être reconsidéré afin de diversifier l'offre globale de financement dans des modes originaux et simplifiés d'investissements.

Bien entendu cette nouvelle charte sociale de l'habitat s'adossera sur la nouvelle politique d'urbanisation.

## **Section II : La politique nouvelle d'urbanisation.**

Nous sommes confrontés à une urbanisation mal maîtrisée. Un exode rural de masse;

⇒ **L'urbanisation fruit d'une concertation nationale.**

Notre proposition principale est l'organisation d'un projet social d'urbanisme à travers la création du « **Haut Conseil de l'Urbanisme** ».

Cet organisme à travers ses commissions techniques qui regrouperaient toutes les parties prenantes concernées à des degrés divers aurait en charge la définition et la coordination de l'exécution de la politique de la Ville au Sénégal notamment :

- la sélection des zones d'urbanisation prioritaire ainsi que les zones d'aménagement concerté ;
- la définition des normes architecturales ;
- l'organisation de l'occupation des sols ;
- l'organisation des activités économiques et sociales.

Le « **Haut Conseil de l'Urbanisme** » devra au préalable définir une vision concertée de l'Urbanisme.

⇒ **Le plan national d'urbanisme au service d'une vision architecturale cohérente et d'une exploitation rationnelle du cadre spécial.**

Sans une vision architecturale cohérente, la ville devient un assemblage hétéroclite et sans âme des bâtisses, laissé au gré de l'inspiration plus ou moins professionnelle des maîtres d'ouvrage et de leur bonne fortune.

Un schéma directeur d'une esthétique urbaine en rapport avec les contraintes climatiques, la culture africaine, notamment l'esthétique sahélienne préparerait les grands chantiers urbains afin de leur donner une unité originale de style architectural

afin d'intégrer les constructions dans un cadre paysager urbain, rationalisé conforme à notre projet social d'épanouissement des rapports sociaux et des activités économiques.

Une revue du plan national d'occupation des sols notamment dans la presqu'île dakaroise devrait reconsidérer les établissements humains dans certaines zones industrielles ou dans les zones non constructibles du fait de leur environnement spécifique (zones de bas fonds marécageuses, inondables) ou, dans certains cas, procéder à la reconversion de certaines zones industrielles en zones résidentielles.

La forte pression sur l'occupation des sols dans les villes implique également une meilleure régulation des flux migratoires urbains.

#### ⇒ **Le cadre spatial de l'organisation économique.**

Un laxisme dans le contrôle du respect des normes d'établissement conduit inévitablement à favoriser indirectement la migration intérieure au détriment de l'activité économique des zones rurales.

Ainsi, inconnus auparavant à **Dakar**, les marchés hebdomadaires ruraux dénommés «loumas» ont désormais pignon sur rue et donnent lieu à une occupation anarchique des espaces publics.

Notre souci est de limiter la prolifération des marchés, les délivrances de carte de commerçant en l'absence d'établissement stable et de lutter de façon drastique contre les commerçant ambulants ou clandestins qu'il conviendra de sédentariser notamment.

La solution serait de construire à l'entrée de **Dakar**, un grand marché moderne de gros, situé à **Diarniadio** et doté de toutes les infrastructures de stockage des équipements frigorifique et logistiques, de transférer le marché Sandaga traditionnel au **CICES** et de confier sa gestion à un administrateur public.

Les zones de services modernes regroupant les activités de services notamment les sièges bancaires, les métiers de l'assurance, de la télécommunication, les sièges des grandes entreprises nationales et internationales, les boutiques de luxe peuvent continuer d'être situées dans le centre ville ou dans un quartier des affaires spécial.

Bref, il s'agit d'aménager des espaces de socialisation qui participent également à la qualité du cadre de vie.

#### ⇒ **La problématique de la qualité de la vie dans la politique d'urbanisation**

Il s'agit, essentiellement, des aspects de la qualité de la vie, liés à l'ordre public et à l'écologie urbaine.

Nous entendons par ordre public, la sécurité, la tranquillité et la salubrité. Elles sont les manifestations fondamentales des pouvoirs régaliens de l'Etat. L'Efficacité de l'action administrative de base se mesure aussi à l'aune de ces critères.

Il est cependant appréciable de noter l'engagement des jeunes pendant cette période à des activités de nettoyage des espaces publics dans les quartiers. Il s'agit d'un engagement citoyen pour la salubrité, ce dont sont pleinement responsables, les pouvoirs publics.

#### - **L'écologie urbaine**

Elle vise au développement d'une politique d'espace vert dans les villes.

Notre vision est de libérer des espaces verts au centre des villes par une multiplication de jardins publics.

### **Section III : l'aménagement du territoire.**

L'aménagement du territoire se définit comme la mise en valeur des potentialités économiques de l'ensemble du pays afin de permettre aux populations de s'épanouir et de jouir des progrès économiques dans un cadre de vie habituelle grâce à une gestion responsable des ressources naturelles pour bâtir un développement durable.

Le développement économique équilibré nécessite la mise en œuvre des réformes suivantes :

- une délocalisation industrielle concertée avec les opérateurs économiques, accompagnée d'un système d'avantages fiscaux et de mesure d'éligibilité à des fonds spéciaux d'investissement à long terme ;
- une délocalisation des sièges de grandes entreprises ;
- une politique d'attraction des nouveaux investissements sur la base des potentialités propres des régions ou une spécialisation économique sur la base des avantages comparatifs régionaux.
- **L'aménagement du territoire fondé sur le développement durable et la gestion responsable des ressources naturelles.**

Ce souci est une préoccupation de survie dans notre environnement.

- **La préservation de la biodiversité et le développement de l'écotourisme.**

Il convient d'accorder ainsi une attention particulière à la préservation des sites naturels protégés (les parcs nationaux/ les réserves naturelles afin de sauvegarder la biodiversité animale et végétales.

Il s'agit d'une cogestion avec les populations locales qui doivent être les principales bénéficiaires de la gestion responsable de la nature.

Les retombées d'un écotourisme communautaire doivent s'orienter vers la promotion d'infrastructures locales et d'activités économiques productives non dégradantes.

L'objectif du **Millénaire des Nations Unies** est l'allocation de 12 % de la superficie totale du territoire nationale de chaque pays à la constitution d'espaces protégés de la biodiversité

- **La restauration des sols et le reboisement**

Un programme massif de phosphatage des sols, ainsi qu'une mise à jachère de terres du bassin arachidier est une urgence de premier plan afin d'arrêter le processus continu de dégradation des sols avant qu'il n'atteigne un point d'irréversibilité.

Cela nécessite un programme national de revitalisation du couvert végétal et de promotion de la diversité biologique.

### **Conclusion**

Le développement durable s'inscrit dans le cadre de la lutte concertée contre la pauvreté et se fonde sur un partage des responsabilités entre l'Etat, les collectivités de bases et les citoyens en vue d'une allocation équitable des ressources du patrimoine national dont la sauvegarde est l'essence de la pérennité des revenus des populations.

Nous sommes au carrefour d'une problématique politique à savoir soit le choix d'un modèle libéralisé des initiatives économiques encadré par les logiques de marché et de compétition soit un modèle de coopération économique et sociale encadré par une logique de profit collectif et institutionnel.

La réponse à cette question dictera naturellement une cohérence institutionnelle et de planification économique, sociale et culturelle assumée.

Pour notre part, nous restons convaincu que l'efficacité économique passe par la motivation et l'engagement déterminé des acteurs tant ces derniers sont parfaitement



conscients des avantages à tirer d'une logique économique transparente, équitable et rendant les individus pleinement responsables de leurs actes et tout aussi conscients qu'ils sont les seuls et légitimes mandants des autorités étatiques dans une République démocratique et laïque au service du peuple.

Dans ce cadre, le projet de société qui devra porter cet Etat ne peut se bâtir qu'avec une forte mobilisation des populations qui doivent prendre part à son élaboration, sa mise en œuvre, sa consolidation, son contrôle et son évaluation.

Il y a donc lieu de modifier profondément les mentalités et les comportements des Sénégalaises et des Sénégalais. Nous devons rompre avec le manque de civisme, l'apathie, l'inertie, le fatalisme, la démission et façonner une nouvelle culture et une nouvelle race de femmes et d'hommes capables de porter cet Etat, ses Institutions et ses Collectivités.